

Séance du 14 novembre 2022

**Présence des Alsaciens-Lorrains en Algérie :
à propos d'une histoire familiale**

Claude LAMBOLEY

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

MOTS CLEFS

Algérie. Alsaciens-Lorrains. Émigration économique. Émigration patriotique. Création d'un mythe patriotique et pro ou anti-nationaliste séparatiste.

RÉSUMÉ

Il y a 150 ans, des Alsaciens-Lorrains, refusant l'annexion de leur province par la Prusse décidaient de rester Français et d'émigrer en Algérie. En fait, il y a eu deux vagues de colonisation alsacienne et lorraine, l'une, entre 1830 et 1860, motivée par des raisons économiques et démographiques, la plus importante mais aujourd'hui largement oubliée et une autre, après 1871, motivée par des raisons patriotiques après l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, devenue mythique. Plusieurs racines familiales de l'auteur illustrent ces exodes. Ces migrations ont donné lieu à diverses interprétations nationalistes.

Il y a 150 ans, des Alsaciens-Lorrains, refusant l'annexion de leur province par la Prusse, décidaient de rester Français et d'émigrer en Algérie. Cette émigration avait, en fait, été précédée d'une première vague, dans les décennies précédentes. Mon présent propos sera de témoigner et de rappeler le souvenir de ces hommes et de ces femmes courageux, au caractère bien trempé, doués d'un esprit d'aventure, certains d'entre eux furent mes aïeux. Ces derniers sont arrivés par vagues successives, dès 1834. Parmi les différentes souches, qui constituent cette « famille ordinaire », présentes en Algérie pendant près de 130 ans et sept générations, la plus ancienne est d'origine mahonnaise ; elle est arrivée dans la foulée de l'armée française lors de l'expédition d'Alger, en juillet 1830¹. Une deuxième, originaire de Franche-Comté, a participé à la tentative de peuplement avec la création des villages départementaux, en 1853². Enfin, une autre racine illustre cette colonisation par les Alsaciens-Lorrains, c'est elle qui sera le sujet de mon présent exposé.

La première colonisation par les Alsaciens-Lorrains : une colonisation économique

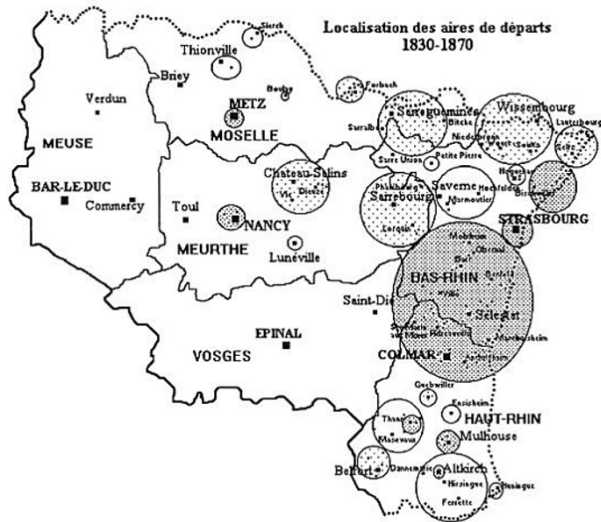
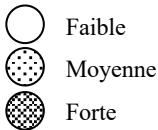
Après le débarquement de Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830, et la prise d'Alger, dans les premiers temps de la présence française dans ce qui sera alors appelé « Possession française dans le nord de l'Afrique » et qui deviendra officiellement, en 1838,

l'« Algérie »³, une colonisation par les Alsaciens-Lorrains se mit en place. Elle se fit en deux vagues.

La première vague, entre 1830 et 1860, correspond à la conquête militaire puis au peuplement systématique. Cette migration, venue du nord de la Lorraine et surtout de l'Alsace (Fig. 1), vers l'Algérie a été relativement importante⁴. Elle a pour cause des raisons à la fois démographiques et économiques. Selon l'historienne Fabienne Fischer⁵, « les départs du sol natal furent liés à des facteurs anciens [...]. L'excédent de population, les calamités naturelles, les revers de l'industrialisation, la rigidité des traditions d'une société excessivement terrienne, l'effet stimulant des convois étrangers en transit, l'espoir d'une vie meilleure, le 'rêve américain en Algérie' motivèrent conjointement ou successivement l'exode vers l'inconnu ».

Fig. 1 : Aires de départ des Alsaciens-Lorrains de 1830 à 1870 (d'après F. Fischer⁵).

Densité d'émigration :



Cette émigration fut, en effet, étroitement dépendante des facteurs socio-économiques du moment, l'essor démographique qu'avaient connu, pendant la première moitié du XIX^e siècle, la Lorraine et surtout l'Alsace, étant contrarié par de multiples crises de subsistance. Le pays est, à cette époque, au bord de la famine ; en cause les récoltes de blé désastreuses de 1845 à 1847, et jusqu'en 1854 dans le nord de l'Alsace, des grands froids hivernaux en 1830 et 1840, des inondations dans le centre de la France qui empêchaient l'acheminement des céréales étrangères bloquées dans les ports, la crue du Rhin en 1852, un terrible ouragan sur le vignoble en 1853, un hiver doux avec retour du froid en pleine période de floraison en 1854, une inquiétante sécheresse jusqu'en 1859, enfin la maladie de la pomme de terre de 1845 à 1847 provoquée par le mildiou qui sévit dans toute l'Europe⁶. Il s'ensuivra plusieurs périodes de disette entre 1830 et 1870. À cela il faut ajouter les déboires de l'industrialisation avec la crise du coton en 1839, le ralentissement du commerce en 1843, et la fermeture de nombreuses manufactures, surtout textiles, entre 1843 et 1846. Ces crises furent d'autant plus violentes que la population alsacienne et lorraine était fragile, constituée en majorité de petits paysans victimes du morcellement du fait des partages successifs qu'imposaient les règles successorales mises en place par le Code Napoléon ; aussi, ces derniers vivaient-ils péniblement du produit de lopins de terre d'une superficie souvent inférieure à dix ares. Il s'en était suivi une dislocation de l'exploitation familiale et une

paupérisation que vint aggraver l'incapacité de l'industrie en crise de répondre aux demandes d'emploi.

Les Alsaciens étaient depuis longtemps familiers des exodes lointains. Déjà, dès la fin du XVII^e siècle, les persécutions religieuses, mais aussi les catastrophes naturelles et les famines, avaient conduit les Alsaciens protestants⁷ à fuir non seulement dans les pays de l'Est, notamment en Autriche-Hongrie⁸, mais aussi en Amérique du Nord, notamment en Nouvelle-Angleterre, dans la Baie de Massachusetts, en Pennsylvanie⁹. En ce début du XIX^e siècle, les difficultés économiques poussèrent nombre d'entre eux, et dans une moindre mesure les Lorrains surtout originaires du Nord, à émigrer. Ils furent tentés de gagner d'abord la Russie et l'Ukraine¹⁰, puis surtout les États-Unis d'Amérique¹¹, d'autant qu'ils y étaient incités par l'exemple que leur donnaient les cohortes de Suisses ou d'Allemands qui cherchaient à gagner le Nouveau monde pour fuir la misère¹². Entre 1815 et 1870, ce sont environ 45 000 d'entre eux qui embarqueront ainsi pour les États-Unis. Mais après 1830, en raison de la nécessité de peupler la nouvelle colonie, les autorités locales essaieront d'orienter ce flux migratoire vers l'Algérie. Cette politique fut payante grâce à des avantages substantiels octroyés pour l'Algérie par les autorités administratives avec une première période d'exode après 1838 qui culminera entre 1843 et 1847 et une seconde, après une accalmie, de 1851 à 1855.

Entre 1846 et 1856, on estime à environ 7 600 le nombre d'Alsaciens ayant émigré en Algérie. Ces migrants Alsaciens-Lorrains ont constitué, alors, entre un cinquième et un quart de la population française d'Algérie. Un ralentissement se produira dans les années 1860 à 1870, avec la colonisation capitaliste voulue par Napoléon III et l'abandon de toute aide gouvernementale avec la suppression de la gratuité des concessions et des aides financières gouvernementales à l'installation.

Les premiers Alsaciens sont arrivés dès la première année suivant le débarquement de l'armée française à Sidi-Ferruch. Selon Fabienne Fisher ces premiers colons, parfois déroutés au Havre, alors qu'ils voulaient gagner l'Amérique, arrivèrent sur plusieurs bateaux entre juillet 1831 et l'été 1832. C'étaient pour la plupart des émigrants en état d'indigence. D'abord concentrés dans de petites agglomérations plus ou moins informelles près des camps militaires hors les murs d'Alger, ils furent installés, dès 1832, dans deux villages spécialement construits : Dely-Ibrahim à 10 kilomètres d'Alger et Kouba, quelques kilomètres plus loin. Les familles furent logées dans des baraques en bois au confort plus que relatif, souffrant de la chaleur l'été et du froid et de l'humidité l'hiver. Les terrains alloués étaient de mauvaise qualité, mal irrigués et surtout de superficie insuffisante, de un à trois hectares par tête. Ce fut rapidement un échec, puisque dix ans plus tard leur population avait fondu de 80%. Cependant, après 1840, d'autres Alsaciens-Lorrains remplacèrent les premiers arrivés avec une meilleure réussite. D'autres villages suivirent, Boufarik aux prises avec les miasmes des marais de la Mitidja qu'il fallut assainir, l'Arba, à l'origine étape vers Aumale et Constantine. Ensuite, ce fut au gré des avancées de la conquête et des aléas économiques métropolitains que s'étendit la colonisation des Alsaciens-Lorrains dans l'Algérois, l'Oranais et le Constantinois. Malheureusement, les autorités administratives locales ne furent pas toujours à la hauteur, et l'implantation de ces colons livrés à eux-mêmes fut souvent spontanée et anarchique.

Avec la seconde république débute une colonisation voulue par le gouvernement français. Celle-ci est motivée par des raisons économiques, le pays étant au bord de la famine, et des raisons sociales avec un chômage important lié à une industrialisation mal maîtrisée, responsable d'un appauvrissement de la classe ouvrière. La création de chantiers nationaux se révéla onéreuse sans pour autant résoudre le problème du chômage. Le 20 juin, les 120 000 emplois créés par les Ateliers nationaux sont supprimés,

le 23 juin, 20 000 ouvriers descendent dans la rue et érigent des barricades. De nombreux membres du gouvernement pensèrent alors qu'éloigner les révolutionnaires en Algérie, qui avait besoin de colons, serait un moyen de calmer les velléités de manifester. Dès le 19 septembre 1848, les députés votèrent l'ouverture au ministère de la guerre d'un crédit de 50 millions de francs qui devait servir spécialement « à l'établissement de colonies agricoles dans les provinces de l'Algérie et aux travaux d'utilité publique destinés à en assurer la prospérité ». Dès le 23 septembre, un avis fut placardé dans toutes les mairies invitant les citoyens de toutes professions, désireux de faire partie des 12 000 colons devant être installés en Algérie, à se faire connaître. On n'hésita pas à utiliser une publicité enthousiaste voire mensongère¹³. Le succès fut très grand. Au total plus de 13 000 personnes partirent pour l'aventure algérienne. Sur ce crédit, la création de quarante-deux colonies fut entreprise dès les derniers mois de 1848. Un an plus tard, dix-neuf centres nouveaux furent créés, parmi lesquels Rovigo, dont on reparlera plus loin. Les premiers villages furent utilisés pour résoudre la crise engendrée par la mise au chômage des ouvriers parisiens, lors de la fermeture des ateliers nationaux, en 1848. Cependant, cette colonisation ne fut pas seulement « parisienne », les migrants vinrent de toute la France, et F. Fischer relève parmi eux la présence d'un grand nombre venant de la Meurthe (25%), du Bas-Rhin (15,9%), du Haut-Rhin et de la Moselle (moins de 3,17%). Ce fut le premier cas officiel d'importation massive de population française. On retrouve ces « Parisiens de l'Est », comme les nomme F. Fischer, à Millesimo, Robertville et Mondovi dans le Constantinois, à El-Affroun, Montenotte et Marengo dans l'Algérois et à Saint-Cloud, Fleurus et Saint-Leu dans l'Oranais. Mais les conditions d'installation se révélèrent catastrophiques, avec une précarité aggravée par les intempéries : un hiver 1848-49 particulièrement rigoureux empêchant tous travaux d'installation, suivi d'un été torride, au cours duquel souffla un terrible sirocco qui calcina tout ce qui avait été planté au printemps. L'insécurité permanente, le paludisme et le choléra aggravèrent ces conditions déjà difficiles. La désillusion fut grande. Ce fut l'échec. On ne transforme pas un ouvrier citadin en paysan, dans un pays hostile¹⁴.

Une deuxième tentative eut lieu en 1852, après le coup d'état du Prince Président, le 2 décembre 1851. Les républicains révolutionnaires furent condamnés à l'exil en Algérie. Ce fut un nouvel échec. Rares sont ceux qui firent souche. C'est dans ce contexte que naquit l'idée des « villages départementaux ». Celle-ci fut étudiée et propagée par un juge au tribunal de commerce d'Alger, M. Cœur de Roy, qui, dans un mémoire de la « Société agricole de l'Algérie »¹⁵, fit appel au concours du gouvernement et des administrations préfectorales. Cette idée fut reprise par un écrivain selon une chronique de mars 1853¹⁶ : « Un écrivain M. Fr. Ducuing a émis une idée féconde pour l'avenir de l'Algérie ; cette idée est de coloniser l'Algérie par départements [...] ». Cette idée, à peine émise, a pris faveur dans le public. Presque tous les journaux de Paris et de province ont reproduit et commenté la lettre de M. Fr. Ducuing, publiée d'abord par *Le Pays*. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans *Le journal des Débats*¹⁷, sous la plume d'Armand Bertin :

« L'idée des villages départementaux dont M. Fr. Ducuing s'est fait le propagateur le plus actif consiste à prendre dans chaque département un contingent de colons volontaires et à l'installer en Afrique en centre de population distinct, conservant son appellation départementale [...]. Cette idée aurait au moins l'avantage de substituer aux efforts individuels, impuissants jusqu'ici, des efforts collectifs et d'ensemble, nécessaires pour triompher du sol fécond mais rebelle de l'Afrique [...] ».

Le Sénat examina avec attention la pétition de M. Fr. Ducuing¹⁸. Le rapporteur écrivait :

« Ce système de colonisation offrirait de grands avantages, mais il faudrait qu'il soit plutôt encouragé que prescrit par l'administration, et qu'il se produisît par la libre initiative des colons. Il faudrait surtout qu'il perdît le caractère trop rigoureux que voudrait lui donner le pétitionnaire »¹⁹.

La pétition fut renvoyée au ministre de la guerre pour décision. Parmi les onze départements qui furent volontaires, figure la Meuse²⁰. Dans ce contexte, des Alsaciens-Lorrains créèrent Ain-Sultan, Bled Touaria et La Bourkika. Les colons, recrutés parmi les populations les plus modestes, mal préparés, parfois sans formation agricole, furent aux prises avec des difficultés qui suscitèrent beaucoup de dissensions. Le résultat fut un relatif échec, à la différence du village de Vesoul Benian fondé en 1853 par les Francs-Comtois, dont certains de mes ancêtres²¹. Son succès, qui avait été préparé par une meilleure sélection des postulants et un meilleur suivi administratif, fut salué par la visite que lui fit l'Empereur Napoléon III, le 7 mai 1865²².

Pour illustrer les difficultés de cette première vague d'exode, je donnerai comme exemple une de mes deux souches lorraines. Je descends de tout un bouquet de gens de l'Est natifs des villages de Bazincourt-sur-Saulx, Aulnois-en-Perthois, Triaucourt, Vaubecourt, qui se situent dans un rayon de quelques kilomètres autour de la ville de Bar-le-Duc, ou du village de Chalaines, près de Vaucouleurs. On peut suivre leur trace depuis le XVII^e siècle. Ce sont, pour la plupart, des laboureurs se mariant entre laboureurs pour arrondir leur patrimoine²³. Mais on retrouve aussi, pêle-mêle, des vignerons, des artisans, un commissaire aux poudres, des procureurs fiscaux, un receveur de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, des employés au service du Roi et même un capitaine du château de Triaucourt anobli, le 7 février 1667, par Charles IV, duc de Lorraine. Ils ont survécu aux bandes d'Écorcheurs en 1437, aux épidémies de peste en 1585 et en 1630, aux famines de 1626, aux invasions protestantes pendant les guerres de religion, aux horreurs de la guerre de Trente ans... Mais, au XIX^e siècle, il est manifeste qu'ils ont subi de sévères revers de fortune. Aussi décident-ils, poussés par des nécessités économiques, d'émigrer en Algérie, dès 1851. Ils seront parmi les pionniers qui participeront à la création de Rovigo (Fig. 2), village de la Mitidja à 25 kilomètres au sud d'Alger. C'était alors une plaine qui s'étendait, marécageuse et source de fièvres, au sud d'Alger. Dès la conquête, quelques hommes jeunes, entreprenants, le plus souvent de naissance aristocratique et d'opinion légitimiste, à l'étroit dans la France de Louis-Philippe²⁴, avaient entrepris sa mise en valeur.



Fig. 2 : Rovigo en 1907

Rovigo, construit dans la partie est de la Mitidja, au pied de l'Atlas, au voisinage du camp de l'Harrach, faisait partie des 19 centres nouveaux nés dans la Mitidja, faisant suite à la création des « colonies agricoles » de 1848. Envisagée le 26 septembre 1845, entérinée par ordonnance du 21 août 1848, cette création n'aboutira qu'en 1849 du fait de la difficulté que rencontra l'Administration dans la constitution du territoire de ces centres. Ce retard avait pour cause une longue bataille procédurière entre le Directeur de l'Intérieur, le Directeur central des Affaires arabes, le Directeur des Affaires civiles et les propriétaires des grands *haouchs*²⁵ qui devaient céder une partie de leur terre (*haouchs* appartenant à des Musulmans et à des Européens qui voulaient faire monter les prix d'acquisition).

La décision de création n'ayant toujours pas abouti au mois d'avril 1849, le Préfet Lacroix, qui suivait cette affaire, souhaita accélérer les expropriations, mais le Ministre recommanda de continuer les négociations. Enfin, un avis d'expropriation, pour cause d'utilité publique, de la totalité de l'*haouch Roumili* (Fig. 3), parut le 20 septembre 1849. Le propriétaire Lavollée, Conseiller à la Cour des Comptes, réussit à faire ajourner la décision. L'expropriation définitive et immédiate des terres qui devaient faire partie du territoire de Rovigo ne fut enfin approuvée par le ministre que le 31 août 1851.

À l'origine, ce village devait comprendre soixante concessions de six hectares en moyenne avec au moins un hectare de terres irrigables, mais comme les prélèvements nécessaires pour l'emplacement du village, du cimetière, des routes, des chemins, réduisaient les concessions à environ cinq hectares ; le projet fut remanié et comporta vingt-six concessions de six à sept hectares, quinze concessions de cinq à six hectares et dix-neuf concessions de quatre à cinq hectares. Sur le modèle traditionnel, le plan de Rovigo était carré avec cinq lots réservés à la Mairie, l'école, la gendarmerie, une fontaine et un abreuvoir. La prise de possession eut lieu dans les premiers jours de novembre 1851. 80 familles y furent installées. Elles habitaient, au début, de simples baraques et se mirent immédiatement au travail. Dès la fin décembre, Rovigo comptait déjà une population de deux cent soixante-sept personnes. Trois mois plus tard, toutes les familles étaient installées dans le nouveau centre, six maisons en maçonnerie étaient achevées et cinq autres commencées. Bien que l'établissement des concessionnaires ait eu lieu à une époque où les travaux des champs avaient déjà débuté, les colons avaient pu, néanmoins, ensemençer quarante-cinq hectares en céréales et planter mille six cents arbres ; de son côté, l'Administration en avait planté mille cent sur les places, les boulevards et les routes situées aux abords du village. À la fin de 1854, Rovigo s'était bien transformé : deux cent trente-neuf hectares sur quatre cent cinquante-sept étaient mis en culture, deux cents hectares ensemençés en céréales et dix plantés en tabac.

Nous en avons une description de cette époque :

« (un) territoire de 620 ha, d'une fertilité qui rivalisera avec celle de Boufarik, lorsque les projets d'irrigation auront été exécutés. Climat salubre, sauf quelques fièvres dues aux défrichements. En moins d'un an 50 maisons ont été construites et ce centre a pris un bel aspect. Culture de céréales et industrielles en plein essor. Un moulin à farine qui moud les grains des habitants. Des forêts d'oliviers séculaires invitant aux travaux de greffe de ces arbres et à l'installation de moulins à huile. Une vaste exploitation de plâtre fournit au prix modéré de 2fr. 50c. les 100 kg, la plus grande partie du plâtre employé à Alger [...]. Les eaux minérales, connues sous le nom de Marabout-Sidi-Soliman-Hammam-Melh-Oued, analogues à celles de Balaruc sont une richesse naturelle [...] »²⁶.

Cette description paraît quelque peu optimiste. Comme dans beaucoup de ces villages mal préparés où les colons furent souvent livrés à eux-mêmes, ces derniers seront



Fig. 3 : Localisations (cerclees en rouge) de l'haouch Roumili et de Rovigo. La plaine de la Mitidja est en blanc et l'Atlas Tellien en gris. — Gravure sur pierre par les frères Avril — Lith. Kaepelin (source Gallica)

vite confrontés aux mêmes difficultés. Les fièvres, des mauvaises récoltes, l'insuffisance des concessions mal irriguées en décourageront plus d'un. Malgré des accroissements successifs par l'administration des superficies allouées, le village se dépeuplera. En 1860, il restait moins de deux cents habitants, dont trente-huit concessionnaires ; à la suite de mutations ou d'acquisitions, vingt-deux d'entre eux possédaient moins de quatre hectares de terre, douze de vingt à trente. Les autres propriétaires n'habitaient plus la localité et louaient leurs terres soit à des colons du village, soit à des fermiers. Le dépeuplement ne fit que s'accroître par la suite : on relevait, en 1867²⁷, 277 Français et 79 étrangers, et, en 1868, il ne restait plus que vingt-six anciens concessionnaires²⁸.

Voici la description que fait de Rovigo, son village natal au temps de sa jeunesse vers 1880, la chanteuse Émilie Marie Bouchaud dite Polaire (1874-1939) :

« Rovigo ne comportait guère, alors, qu'une dizaine de constructions, quelques fermes et une petite église. Les maisons y étaient basses et ignoraient, à cause de la chaleur, le papier de tapisserie. Les murs, au dehors comme au-dedans, en étaient uniformément blanchis à la chaux et le toit s'y trouvait remplacé par une terrasse carrelée de rouge, où l'on étendait la 'lessive' et l'on paressait parfois, le soir, au clair de lune, quand le siroco faisait des siennes. Loin d'être une spécialité du bourg, ce genre d'habitation constituait alors la classique demeure des Français d'Algérie »²⁹.

Mes ancêtres, pour la plupart, quitteront Rovigo pour s'établir à Alger, dans les années 1860. Mon aïeul s'unira, à cette date, avec une jeune fille dont le père était originaire de Lorraine et la mère de Minorque.

Faut-il véritablement parler d'échec de cette première colonisation alsacienne et lorraine ? Malgré les difficultés rencontrées par les premiers migrants, « par leur venue, par leur acclimatation, par la multiplicité de leurs souches, les Alsaciens et les Lorrains représentèrent une grande part de la population française en Algérie »³⁰. Au final, en 1871, c'étaient environ 25 000 émigrants venant des départements de la Meurthe, de la Moselle, du Haut et du Bas-Rhin qui avaient tenté l'aventure algérienne. Alors que la seconde vague de cette migration vers l'Algérie, devenue un mythe, laissera un souvenir historique, ce premier exode, pourtant quantitativement plus important, sera vite oublié.

La seconde colonisation par les Alsaciens-Lorrains : une colonisation patriotique

Cette seconde vague est consécutive à l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine par la Prusse, en 1871³¹, qui conduisit beaucoup d'Alsaciens, et dans une moindre mesure des Lorrains, à s'expatrier. C'est en raison du fait qu'il y avait déjà, en Algérie, un premier noyau d'Alsaciens-Lorrains que le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et ancien évêque de Nancy, lança, dès mars 1871, un appel, relayé par la presse catholique, pour l'accueil des exilés qui optaient pour la nationalité française conformément aux articles second du Traité du 10 mai et premier de la Convention additionnelle du 11 décembre 1871. Sur propositions des députés Belcastel, Leroux, Beaucarné et Buisson, un projet de loi fut déposé tendant à créer de véritables colonies sur le territoire algérien qui leur étaient destinées : l'article premier précisait qu'une « concession de 100 000 hectares des meilleures terres dont l'État dispose en Algérie est attribuée aux Alsaciens et aux Lorrains habitant les territoires cédés qui voudraient, en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol français » ; l'article second prévoyait « le transport gratuit et le versement d'une indemnité de premier établissement en faveur de

familles »³². La discussion fut retardée par les événements de la Commune. Une commission, présidée par le député d'Alger, Lucet, proposa de modifier l'article premier du projet, afin d'obliger les Alsaciens-Lorrains bénéficiant d'une attribution de terres, à en prendre réellement possession. Il estimait qu'il fallait éviter d'offrir une simple prime « aux émigrants ». La loi ainsi amendée fut votée le 21 juin 1871. À la suite de la violente insurrection indigène du 16 mars 1871, fomentée par le chef arabe El Mokrani et rapidement réprimée, Lucet proposa que les terres allouées fussent celles qui venaient d'être mises sous séquestre ou confisquées en Algérie. La loi du 15 septembre 1871 prescrivit les modalités d'acheminement vers l'Algérie et d'installation dans les centres des nouveaux émigrants. Elle préconisait

« l'édification d'un paysage, d'un univers humain et mental, strictement semblable à ceux de l'Alsace- Lorraine avec des villages groupés autour de l'église, et avec le prêtre et l'instituteur comme cadres et éléments moralisateurs ; la colonie alsacienne-lorraine d'Algérie devenant une 'sorte de transplantation qui rendrait moins amère l'absence du pays natal'. Dans ce but, les lots devaient être de 50 000 hectares d'un seul tenant. La commission Lucet avait l'ambition de constituer des établissements stables et définitifs »³³.

Deux commissions, à Nancy et à Belfort, eurent pour mission d'instruire les demandes des Alsaciens-Lorrains, de « constater la moralité des pétitionnaires », d'« apprécier leur aptitude à devenir des colons agricoles, de vérifier s'ils disposaient bien des 5 000 francs en capital nécessaire, et enfin de les diriger vers les ports de la Méditerranée ». Le transport par mer devait être gratuit. La loi prévoyait aussi l'installation dans ses moindres détails sur le sol algérien : accueil, distribution des lots, équipement, moyens de campement. Très vite, l'administration se rendit compte de la précarité de nombreux candidats et un décret, en date du 16 octobre 1871³⁴, prévint d'accueillir ceux qui étaient démunis de tout capital ; dans ce cas, la concession n'était attribuée en pleine propriété qu'au bout de neuf ans d'occupation continue, l'abandon restant toujours possible au bout des deux premières années.

Départements	Alsaciens	Lorrains	Total
Alger	268	285	553
Constantine	700	85	785
Oran	9	13	22
Total	977	383	1360

Tableau 1 : Répartition, à la fin juin 1872, des émigrants alsaciens et lorrains bénéficiant du titre II du décret du 16 octobre 1871 (d'après A. Wahl)

Les premiers départs eurent lieu dès l'été 1871. Après un voyage éprouvant, las, dépaysés, incertains de leur avenir, les émigrés, à leur arrivée, étaient hébergés provisoirement comme on le pouvait. Le Fort des Anglais, à Alger, en vit passer des centaines avant qu'ils ne soient dirigés sur des prolonges d'artillerie fournies par l'armée vers leurs résidences futures. À l'arrivée, l'autorité militaire leur prêtait des tentes, ou les installait dans de mauvaises masures en pierres sèches d'un village kabyle abandonné. Ces premiers émigrants furent rapidement aux prises avec de nombreuses difficultés et désillusions³⁵. Les causes en étaient multiples : l'absence de préparation de la part du gouvernement français et de l'administration algérienne, une évidente résistance de celle-ci, en particulier de l'armée qui rechignait à se déposséder, à quoi on peut ajouter une certaine anarchie dans l'émigration. En effet, comme le souligne l'historien Alfred Wahl, au départ de celle-ci, surgissait une difficulté décisive :

« L'administration n'était pas en mesure d'informer efficacement les Alsaciens-Lorrains placés dans les territoires annexés sous l'autorité hostile de la Prusse. Par ailleurs, il s'avérait impossible de le faire au moment où les émigrants entraient en France ; beaucoup, en effet, ne jugèrent pas utile de se signaler à une quelconque autorité. Enfin, les terres qui devaient revenir aux colons n'étaient pas encore toutes saisies officiellement à cette date. Aussi, à la fin de juin 1872, fort peu de colons étaient-ils convenablement installés. Parmi ceux qui disposaient des 5 000 F exigés au départ, on relevait quarante-trois chefs de famille seulement, dont trente-sept Alsaciens et six Lorrains. Le nombre de ceux qui reçurent un lot en vertu du titre II du décret du 16 octobre 1871 était nettement plus élevé : 1 360 personnes dont 977 Alsaciens et 383 Lorrains (cf. tableau 1) ; la colonisation attira médiocrement les habitants de la Lorraine. Ces 1 360 émigrants démunis de capital se répartissaient dans les divers centres »³⁶.

Ils avaient été attirés par des promesses fallacieuses, leur désillusion était grande. Le gouvernement parisien fut l'objet de critiques souvent violentes de la part de la presse algérienne, nationale, voire européenne. Ainsi lit-on dans *L'Ami de l'Ordre* de Clermont, du 12 mai 1872 :

« Les infortunés alsaciens et lorrains qui, voulant demeurer français, se rendent en Algérie, y sont soumis aux plus dures tribulations. Après de longs mois passés à courir de bureau en bureau, les malheureux, à bout de ressources, sont obligés de s'en retourner dans le plus profond dénuement et leurs mésaventures empêchent un grand nombre de nos malheureux compatriotes d'opter pour la nationalité française. Et cependant ce ne sont pas les terres qui manquent en Algérie, mais le gouvernement aurait déclaré qu'il ne voulait plus se mêler de colonisation »³⁷.

Ce n'est qu'au décours de l'été 1872 que la période d'hésitation et d'improvisation prit fin. Désormais, la colonisation sera menée avec plus de méthode et plus de moyens.

Un rapport de 1873³⁸ évaluait à 2 500 le nombre d'Alsaciens-Lorrains ayant émigré en Algérie après la guerre, soit 449 familles dont seules 32, qui pouvaient justifier d'un capital de 5 000 francs, avaient reçu des concessions en toute propriété, dans la mesure où elles se portaient garantes de leur mise en valeur ; les 417 autres, qui étaient sans ressources, bénéficiaient de l'aide de riches associations comme la « Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés français » fondée par le comte d'Haussonville. Pour ces derniers, les concessions se transformaient en un bail de neuf ans, au-delà duquel la résidence et la mise en valeur conféraient le droit de propriété³⁹. Le mouvement se poursuivit pendant quelques années, d'autant que les exilés volontaires eurent la possibilité d'opter pour la nationalité française jusqu'au 30 septembre 1873. Il ne se tarira que progressivement jusqu'à la fin du siècle.

À l'évidence, cette installation ne s'est pas faite toujours sans déconvenue, soit que, prenant possession de lots appartenant à l'État, ils ne trouvent pour y vivre que des gourbis rudimentaires en roseaux pour y loger famille et bétail, comme dans le village de l'Alma⁴⁰ ; soit qu'ils se découragent du fait d'une succession de mauvaises récoltes ou d'une insuffisance relative des concessions, en moyenne 25 à 30 ha. ; soit que les émigrants aient été escroqués. C'est ce dont se fait l'écho le *Petit journal* du 10 mars 1872 :

« C'est la province de Constantine qui va recevoir le premier convoi de l'émigration des Alsaciens-Lorrains. On attend incessamment l'arrivée de

seize familles comprenant 167 individus [...]. Des gourbis (des cabanes recouvertes de chaume) ont été construits pour recevoir les émigrants [...]. Les émigrants dirigés sur la province de l'Est sont plus favorisés que ceux qu'on veut placer à Alger sur des terres enlevées aux indigènes à la suite de la dernière insurrection. Ici la terre appartient incontestablement à l'État [...]. Les nouveaux venus n'auront donc rien à craindre des sentiments de vengeance et de haine de leur voisins arabes. L'administration veillera [...] à éviter le renouvellement des fâcheuses mésaventures qu'elle a éprouvées en 1863 au village d'Oued Seguin peuplé d'Alsaciens qui avaient acheté à Strasbourg des terres qui n'étaient pas alloties »⁴¹.

Maupassant sera le témoin de ces désillusions. Ainsi, à l'occasion de ses pérégrinations algériennes qu'il relate dans *Au soleil* publié en 1884⁴², alors qu'il se trouve dans la région d'Oran près de Saïda, raconte-t-il qu'il rencontra « une vieille femme en jupe noire, coiffée d'un bonnet blanc, cheminant courbée, un panier au bras gauche et tenant un immense parapluie rouge [...]. Je lui parlais. C'était une Alsacienne qu'on avait envoyée dans ces pays désolés, avec ses quatre fils, après la guerre. Elle me dit : 'Vous venez de là-bas ?' Ce 'là-bas' me serra le cœur. 'Oui'. Et elle se mit à pleurer. Puis elle me conta son histoire bien simple. On leur avait promis des terres. Ils étaient venus, la mère et les enfants. Maintenant trois de ses fils étaient morts, sous ce climat meurtrier. Il en restait un, malade aussi. Leurs champs ne rapportaient rien, bien que grands, car ils n'avaient pas une goutte d'eau. Elle répétait, la vieille : 'De la cendre, Monsieur, de la cendre brûlée. Il n'y vient pas un chou, pas un chou, pas un chou !' ». Guy de Maupassant ajoutait :

« Ces quelques lignes résument pleinement la situation de centaines de familles de colons en Algérie (Alsaciens-Lorrains, Espagnols, Italiens, etc.). Des colons que l'administration assiste (pas tous) certes, mais à qui elle distribue, trop souvent, des terres incultes ».

Et de conclure :

« Je n'ai jamais rien vu de plus navrant, que cette bonne femme d'Alsace, jetée sur ce sol de feu, où il ne pousse pas même un chou. Comme elle devait penser à son pays perdu, au pays vert de sa jeunesse, la pauvre vieille ».

Cependant, dans l'ensemble, cette implantation fut une réussite dans la mesure où les colons s'enracinèrent et firent souche. En 1876, 1 200 familles, soit 5 000 personnes, s'étaient implantées en Algérie⁴³. En trois ans, le nombre de personnes avait doublé et le nombre de familles presque triplé. Au total, entre 1874 et 1914, il est admis que l'Algérie a accueilli 12 000 à 15 000 Alsaciens-Lorrains, surtout grâce à une immigration individuelle qui renforça l'implantation officielle du début (Fig. 4).

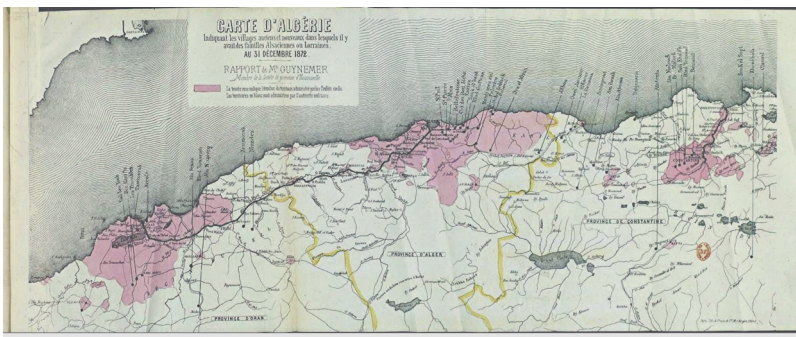


Fig. 4 : L'implantation des Alsaciens-Lorrains au 31 décembre 1872 (d'après Guynemer)

Cependant, il est vraisemblable que ce chiffre est sous-évalué. D'une part, comme le remarque Alfred Wahl, les fonctionnaires, les membres des professions libérales, les artisans, les militaires de carrière, comme mon aïeul dont il sera question plus loin, n'ont pas été comptés dans les statistiques traitant de l'immigration dans la mesure où ils n'étaient pas concessionnaires, d'autre part, il est probable que les Allemands, qui demanderont la nationalité française en Algérie après la date limite de l'option de nationalité pour les Alsaciens-Lorrains, étaient en réalité originaires des départements annexés. C'est l'opinion de Guy Pervillé⁴⁴ :

« Le nombre des naturalisations de ressortissants allemands se gonfle soudainement de 1872 à 1875, puis à partir de 1879 ; puis il retombe à partir de 1893, quand les naturalisés alsaciens-lorrains sont désormais recensés à part des autres sujets allemands. Ainsi, 'à partir de cette date, le nombre des naturalisations prononcées en faveur des immigrants allemands est toujours équivalent au quart, ou au tiers de celui des immigrants Alsaciens-Lorrains' ; et pendant les années précédentes, 'les Alsaciens-Lorrains représentent en fait environ les trois-quarts des naturalisations prononcées au profit des 'Allemands' ; soit près de 3 500 naturalisations d'Alsaciens-Lorrains sur un total de 4 920 (entre 1879 et 1892)'. La Légion étrangère devient pour eux un moyen d'immigration et de naturalisation de plus en plus important, comme l'indique la part considérable du département d'Oran (où est installé le siège de la Légion, à Sidi-Bel-Abbès) dans les naturalisations d'Alsaciens-Lorrains entre 1894 et 1904. Au total, même si l'Algérie a reçu entre 12 000 et 15 000 immigrants alsaciens-lorrains de 1871 à 1914, elle en avait reçu bien davantage avant la perte des trois départements ».

Une souche lorraine familiale, plus récente, illustre la volonté des Lorrains de refuser l'annexion de leur région par la Prusse. Elle était originaire d'Attiloncourt, dans l'ancien département de la Meurthe. Mon ancêtre, orphelin d'un père tisserand, à l'âge de 10 mois, et de sa mère, à l'âge de 4 ans, élevé par sa grand-mère, sera pris par la conscription en 1855 et incorporé au 19^e bataillon des chasseurs à pied. Le 4 juin 1859, il participe, sous les ordres du commandant Le Tourneur, à la bataille de Magenta. Le lendemain, à l'aube, dans un court mais violent combat à Ponte di Magenta, il est blessé d'un coup de feu au menton et d'un coup de baïonnette à la face. Ces blessures lui éviteront de participer à la boucherie de Solferino, mais pour son courage, il sera décoré, par décret impérial en date du 17 juin, de la médaille militaire nouvellement créée. La campagne d'France, commencée le 25 avril, se termine le 31 juillet 1859. Il reçoit, par décret de l'Empereur en date du 11 août 1859, la médaille commémorative de la campagne de France. Sans famille, sa grand-mère étant morte, il décide de rengager au terme de son service militaire. Au gré de ses affectations, il monte en grade. La guerre de 70 le trouve en Algérie. Le 31 août 1872, à

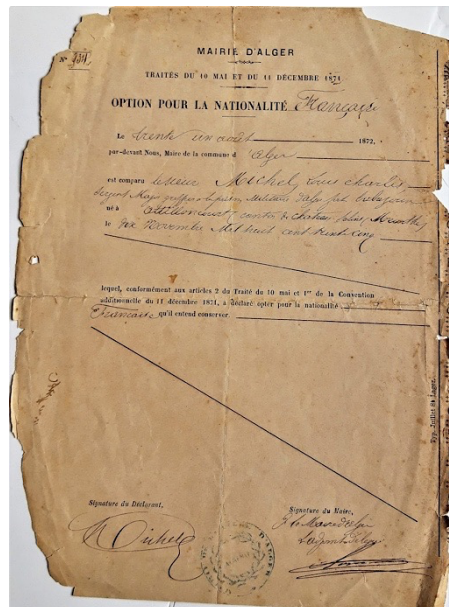


Fig. 5 : Option de la nationalité française (Archives familiales)

la suite de l'annexion du département de la Meurthe par la Prusse, il opte pour la nationalité française (Fig. 5)⁴⁵. Il s'unit, alors, avec une jeune fille minorquine et se fixe définitivement à Alger, où il prend sa retraite et fera souche. Certes, le destin de cet ancêtre est un peu différent de celui des immigrants dont nous avons parlé plus haut ; il est, en effet, hors des statistiques, au même titre que les fonctionnaires, les artisans ou les professions libérales, n'étant pas concessionnaire, mais il illustre la volonté de ces Lorrains, victimes de l'annexion de leur pays par la Prusse, d'opter pour la nationalité française et de prendre l'Algérie, terre française, pour seconde patrie.

La colonisation algérienne par les Alsaciens-Lorrains : le mythe et la réalité

Cette colonisation donnera naissance à un mythe politique et nationaliste (Fig. 6), qu'a souligné l'historien Guy Pervillé dans une conférence, prononcée à Strasbourg, en 2003⁴⁶ et dont le titre a inspiré le présent sous-titre, identifiant l'Algérie à une nouvelle Alsace-Lorraine, mythe d'abord dirigé contre la France, puis, plus tard, récupéré contre et par le nationalisme algérien séparatiste.



Fig. 6 : Vision idéalisée de l'émigration alsacienne d'après une gravure de Clarétie (1874).
Copyright ; L'émigration des Alsaciens-Lorrains en Algérie, in Centre de Documentation historique sur l'Algérie.

Comme l'explique cet auteur, dans la première forme de ce mythe, l'Algérie a été considérée comme une compensation au préjudice subi par les Alsaciens-Lorrains avec l'annexion de leurs départements par la Prusse. Les réfugiés, optant pour la France, ont été présentés comme des modèles de patriotisme. Ce mythe fut étendu à l'ensemble des Alsaciens-Lorrains vivant en Algérie, y compris à ceux, les plus nombreux, qui étaient arrivés avant 1871, poussés uniquement par des motifs économiques et qui, pour certains, avaient pris la place des déportés républicains de 1851, ce qui pouvait leur être reproché ! Ces Alsaciens-Lorrains devinrent une justification patriotique pour mobiliser toutes les forces de la colonie, y compris les indigènes, afin de porter secours à la mère-patrie lorsqu'elle fut agressée par la France au cours des deux guerres mondiales, et libérer les territoires perdus ou occupés.

Après les terribles événements de Sétif du 8 mai 1945, qui firent tant de victimes massacrées aussi bien du côté des Européens que du côté des indigènes, une nouvelle version du mythe fut élaborée pour combattre les nationalistes algériens musulmans séparatistes, dont certains s'étaient réjouis des défaites françaises et avaient espéré une aide allemande à l'émancipation de l'Algérie. Le gouverneur Marcel Edmond Naegel-

len, né à Belfort de réfugiés alsaciens, député du Bas-Rhin, que cite Pervillé, rationalisa cette analogie lors de sa première intervention devant les maires d'Algérie :

« On a rappelé tout à l'heure qu'il m'a été donné de combattre à l'autre extrémité de la France des propagandes séparatistes. C'est une des fiertés de ma vie. Au moment le plus douloureux de cette vie, au moment où j'étais exilé de la terre des miens, de l'Alsace que l'envahisseur avait annexée une seconde fois, alors que j'avais trouvé asile dans une autre province de France, alors que je pouvais me demander si je reverrais jamais les horizons familiers, la cour de l'école où j'avais joué, enfant, le cimetière où dorment mes parents, j'avais au moins la satisfaction amère de ne pas m'être trompé quand je dénonçais les prétendus autonomistes alsaciens comme des agents de l'ennemi. Car il a suffi que la botte allemande frappe à nouveau la terre d'Alsace pour que ceux-là même qui s'étaient présentés comme les défenseurs des libertés alsaciennes se fassent les auxiliaires et apparaissent comme les hommes de confiance du plus abominable régime de tyrannie, du nazisme. Lorsqu'on a vécu une telle aventure, on na pas le droit de l'oublier »⁴⁷.

Dès les débuts de la guerre d'Algérie, le président de la République René Coty, dans son discours de Verdun du 17 juin 1956, insista sur le même argumentaire : « Qu'on ne compte pas sur nous pour abandonner, sur l'autre rive de la Méditerranée, une autre Alsace-Lorraine »⁴⁸. C'était rappeler aux Français métropolitains, qui rechignaient à se battre pour les colons d'Algérie, ces « exploiters », ces « profiteurs de la colonisation ! », qu'ils étaient des débiteurs vis-à-vis des Français d'Algérie.

Les derniers avatars de ce mythe furent, d'une part, quand les partisans de l'Algérie française assimilèrent le général de Gaulle à Thiers et l'OAS à la Commune de Paris que le premier avait écrasée tout en abandonnant l'Alsace et la Lorraine à l'ennemi, d'autre part, quand les anticolonialistes affirmaient que « L'Algérie est une Alsace, mais c'est l'Alsace du monde musulman et du Maghreb arabe. C'est la Pologne de l'Afrique ! », selon le mot du leader indépendantiste, Ferhat Abbas, dans son livre *La nuit coloniale*⁴⁹, formule reprise par André Mandouze dans le tome 1 de *Mémoire d'outre siècle*⁵⁰.

Comme toujours, les mythes sont simplificateurs et contestables, et le rapprochement de situations historiques et politiques d'époques différentes souvent aléatoire. La comparaison entre l'Alsace de 1871 et l'Algérie de 1954 était évidemment dépourvue de toute pertinence. Les Alsaciens-Lorrains d'Algérie avaient depuis longtemps distendu leurs racines et s'étaient fondus dans le creuset algérien, perdant leur identité culturelle et économique, à la différence des populations d'origine espagnole, historiquement concentrées dans des territoires bien précis, Oran et Bab-el-oued, faubourg au nord-ouest d'Alger, qui avaient gardé leurs traditions ancestrales, qu'elles soient culinaires ou coutumières (n'avait-on pas construit à Oran des arènes tauromachiques ?). D'ailleurs, nous pouvons remarquer qu'il y a eu peu de rapatriés en Alsace-Lorraine au moment de l'Indépendance.

Ma famille porte témoignage de cette réalité. Ses racines lorraines s'uniront avec les autres racines, franc-comtoises et mahonnaises, et formeront un tronc commun à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e, devenant, dès lors, des Français d'Algérie. Elle a illustré la particularité de la population algérienne de l'époque, à savoir : les unions mixtes entre Européens, Français et étrangers. Ce phénomène avait été analysé, en 1906 par Victor Demontès⁵¹. Ce dernier soulignait que la proportion de ces mariages croisés, au cours du siècle précédent, avait oscillé entre 16 et 21% et qu'ils intéressaient plus les unions entre étrangères, surtout Espagnoles, et Français, qu'entre Françaises et étrangers. Victor Demontès remarquait que, jusqu'en 1842, la population étrangère dépassait celle d'origine française et que, à partir de 1851, le rapport s'était

progressivement inversé avec, à cette date, 66 650 Français pour 65 233 étrangers⁵². Cela expliquait la fréquence des mariages mixtes. Ma famille illustre également une autre constatation de cet auteur : le Français, qui s'unit avec une étrangère, le fait de préférence avec une native d'Algérie, donc naturalisée par naissance.

Dès 1957, certains des derniers descendants de cette famille de pionniers choisirent de se replier définitivement en Métropole, à Montpellier et non en Lorraine ou en Franche-Comté dont ils étaient originaires. Grâce à la clairvoyance de ceux-ci, cet exode se fit à temps et sans drame particulier si ce n'est un nouveau déracinement non désiré. D'autres attendront le terme ultime pour s'expatrier. Les « colons » qu'ils étaient, devenaient, à leur insu, des « pieds-noirs », dénomination qui s'imposera après l'Indépendance de l'Algérie⁵³.

Longtemps abusés par le mythe fallacieusement entretenu que l'Algérie était la France, ces Alsaciens-Lorrains, descendants pour la plupart d'immigrants en grande précarité financière que le séjour en Algérie n'avait pas enrichis, subirent, pour certains, l'exode après l'Indépendance dans un dénuement dramatique et une détresse profonde, ayant perdu le peu qu'ils possédaient. Cette expatriation fut vécue comme une déchirure douloureuse, un nouveau déracinement après celui qu'ils avaient accepté en venant en Algérie après la perte de leur province. D'autant que l'accueil, en Métropole, du fait d'amalgames injustes et d'une désinformation démagogique, fut parfois très hostile⁵⁴. Ce double rejet, de l'Algérie et de la France, les marquera durablement. « On ne voulait pas de nous ! » restera longtemps le leitmotiv d'une grande majorité des rapatriés !

Loin du cliché que certains ont voulu répandre du riche colon exploitant les autochtones, c'était pour la plupart des gens modestes et travailleurs qui s'acharnèrent à féconder une terre ingrate⁵⁵. Motivés par une volonté d'entreprise, animés d'un esprit d'aventure, ils ont tous en commun d'avoir choisi l'inconnu et l'espoir de liberté et de progrès, plutôt que la précarité et la médiocrité, et cela malgré les difficultés, les maladies, les désillusions, voire les découragements. Pour les quelques 18 000 exploitants agricoles recensés en 1954, c'étaient des hommes enracinés et leurs villages possédaient leur cimetière où ils reposaient, leur vie de labeur terminée. Ce sont eux qui ont défriché un sol ingrat, assaini des marais, planté de la vigne, semé du blé, là où il n'y avait que terres incultes ; ce sont eux qui ont construit des routes, des voies ferrées, des barrages, des hôpitaux, des écoles, là où il n'y avait rien ; ce sont eux qui ont rêvé d'un peuple nouveau fusionnant religions, langues et culture⁵⁶. Mais ce n'était qu'un rêve qui s'est fracassé contre une dure réalité : la fusion essentielle, celle avec les indigènes musulmans, ne s'est jamais faite. Une guerre est née d'un sentiment de frustration de ces derniers, d'un reproche de spoliation, d'une accusation d'injustice. Peut-être aurait-elle pu être évitée, mais cela n'était-il pas un autre rêve ? Certes, ces colons, et tout particulièrement mes ancêtres, n'ont pas fait l'Histoire, mais ils y ont participé et surtout ils l'ont subie. Par cette communication, j'ai souhaité leur rendre hommage.

¹ LAMBOLEY C. : « Colons en Algérie. Histoire d'une famille ordinaire », *Bull. Académie des sciences et lettres de Montpellier* NS. 2011, 42, 39-55.

² LAMBOLEY C. : « Une colonie franc-comtoise en Algérie au XIX^e siècle », *Bull. Académie des sciences et lettres de Montpellier* NS. 2004, 35, 183-199.

³ Le nom officiel de « Possession française dans le nord de l'Afrique » apparaît pour la première fois dans une ordonnance du 22 mars 1832, et celui d'« Algérie » dans une lettre officielle du Maréchal Soult, ministre de la Guerre, au général Valée, en

1838, que confirmera l'Ordonnance du Roi des Français n° 7654 de 1838 relative à « L'administration civile en Algérie ».

- ⁴ Le premier mouvement d'émigration des Alsaciens en Algérie date de 1838. « Ayant appris que le gouvernement délivrait des secours de route et des passages gratuits à tout ouvrier jeune et valide qui désirait se rendre en Algérie, 1787 Alsaciens vinrent s'établir dans la Colonie. Le mouvement s'arrêta là ; mais il devait reprendre quatorze ans plus tard grâce à une active propagande menée par les préfets d'Alsace. En 1852, 345 Alsaciens, délaissant l'Amérique où se portaient jusque-là leur préférence, émigrent pour l'Algérie ; 759 de leurs compatriotes les imitent l'année suivante » (*La vie en Alsace* : revue mensuelle illustrée. 1er janvier 1936, p. 14).
- ⁵ FISCHER F. : Migration séculaire et émigration mythique : la colonisation alsacienne-lorraine en Algérie de 1830 à 1914, *Thèse, Aix en Provence, 1994 - Alsaciens et Lorrains en Algérie. Histoire 'une migration. 1830- 1914.* Serre Éditeur et Éditions Jacques Gandini. Nice. 1999, 174 pp. Les Alsaciens et les Lorrains en Algérie avant 1871. *Revue française d'histoire d 'outre-mer*, 1997, Tome 84 n° 317, 57-70.
- ⁶ PERCEBOIS G. : « La maladie de la pomme de terre en 1845. Ses aspects en Lorraine », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1984, p.175-191.
- ⁷ Cette migration concerne partiellement les communautés amish, mennonites, piétistes... dont la destination a été souvent Philadelphie (Pennsylvanie) et une installation dans les environs comme à Germantown (aujourd'hui un quartier de Philadelphie) et le comté de Lancaster, toujours en Pennsylvanie.
- ⁸ DELSOR N. : « L'émigration alsacienne en Autriche », *Revue catholique d'Alsace*, 1885, p. 498-505.
- ⁹ HOYEZ S. : *Les Migrations protestantes sous le régime de Louis XIV. Essai sur l'état de la question.* Thèse de doctorat, démographie, dirigée par le professeur Buquet, Paris-I, 1977, 285 p.
- ¹⁰ SCHWEITZER J. : « L'émigration alsacienne vers la Russie au début du XIX^e siècle », *Bulletin du Cercle Généalogique d'Alsace*, n°33, 1976-I, pp. 9-15.
- ¹¹ FOUCHÉ N. : *Émigration alsacienne aux États-Unis, 1815-1870*, Paris, 1992.
- ¹² Cet exode est évoqué dans le prologue de la saga rhénane, *Heimat*, filmée par E. Reitz en 2013 : *Chronique d'un rêve et l'Exode*.
- ¹³ Un exemple d'une telle publicité en 1849 : « Il existe aux portes de la France un pays magnifique, où règne un été presque continu : les produits de l'Europe y croissent à côté de ceux de l'Asie et de l'Amérique, les arbres sont presque toujours chargés en même temps de fleurs et de fruits et partout la végétation y est tellement vigoureuse et abondante qu'on y fait deux récoltes par an. Eh bien ! Ce beau pays appartient à la France : c'est l'Algérie, c'est la terre promise des ouvriers ! », AD 68, 6 M 354.
- ¹⁴ LARDILLIER A. : *Le peuplement français de l'Algérie de 1830 à 1900 - Les raisons de son échec*, Éditions de l'Atlanthrope, 1992. p. 108.
- ¹⁵ CŒUR DE ROY : *Mémoire tendant à appeler le concours du gouvernement et des administrations départementales pour l'exécution du projet d'établissement en Algérie de 86 colonies agricoles et industrielles sous la dénomination de colonies départementales.* Alger, 1853.

-
- ¹⁶ *Revue de l'Orient*, Bulletin de la Société orientale de France, mars 1853, p. 192.
- ¹⁷ *Journal des Débats* du lundi 14 février 1853.
- ¹⁸ François Ducuing (1817-1875), journaliste économique du second empire et homme politique de la troisième république, collaborateur au *Pays*, puis à plusieurs journaux républicains de Paris comme la *Réforme*, le *National* et la *Liberté*. Fondateur du journal économique *le Conseiller*, en 1852. Député des Hautes-Pyrénées, en 1871.
- ¹⁹ *Revue contemporaine*, Paris, 1864, 2^e série, T38, vol. 73, p. 655.
- ²⁰ Onze départements s'étaient portés volontaires : la Haute-Saône, le Dauphiné, la Meuse, la Seine Inférieure, l'Orne, le Morbihan, la Charente-Inférieure, le Cantal, la Nièvre, le Gers et l'Ariège.
- ²¹ LAMBOLEY C. : *Un village départemental franc-comtois en Algérie au XIX^e siècle : Vesoul-Benian*. Publications du cercle Algérieniste de Montpellier, Coll. « Mémoire d'autrefois », n° 4, 2006, p. 32.
- ²² Voyage de S.M. Napoléon III en Algérie, « Alger », *Bastide*, juillet 1865, p. 82-90.
- ²³ En Lorraine, le laboureur, maître de terres et des animaux nécessaires à leur culture, se situait en haut de l'échelle sociale paysanne, ce que précisait, en 1775, le Parlement de Nancy affirmant que dans son ressort « chaque village contient presque toujours dix manœuvres pour un laboureur » (Marc Bloch : « La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIII^e siècle. Conflit et résultat », *Annales d'histoire économique et sociale*, 2^e année, 8, 1930, p. 522).
- ²⁴ On les a appelés les « colons en gants jaunes » dont une des figures les plus marquantes fut le baron de Vialar, d'origine languedocienne, installé à Kouba. Il faut également signaler les de Tonnac de Villeneuve, installés à Tixeraïn, les Coput, les de Bonneville, les de Croizeville, les de Francieu, les de Lapeyrière, les de Sausine, les Delpech, les de Montaigu, les Dupré, les Mercier, les Rosey, les de Saint-Maur, les de Saint-Guilhem, les Tabler, les Ventre.
- ²⁵ Un *Haouch* était une grande propriété rurale indigène.
- ²⁶ DUVAL J. : *L'Algérie. Tableau historique, descriptif et statistique*, Paris, Libr. Hachette et Cie, 1859, p. 190-191, P. 516.
- ²⁷ BÉRARD V. : *Description d'Alger et de ses environs*. Alger, Bastide libr.-édit., 1867, p. 106-107.
- ²⁸ Enquête Agricole : *Algérie. Alger. Oran. Constantine*, Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Imprimerie impériale, 1870.
- ²⁹ BOUCHAUD E. M. : *Polairé par elle-même*, Paris, éd. Eugène Figuière, 1933, p. 8.
- ³⁰ FISCHER F. : *Op. cit.*, *supra* n°5.
- ³¹ WAHL A. : *L'option et L'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, Orphys, 1974, p. 276. Thèse Strasbourg soutenue sous le titre : « Les Problèmes de l'option et de l'émigration des Alsaciens-Lorrains en 1871-1872 ».
- ³² VILLEFORT A. : *Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne*, tome II, p. 364-365.

-
- ³³ WAHL A. : « L'insertion des Alsaciens-Lorrains », *L'Algérieniste*, n°100, décembre 2002.
- ³⁴ VILLEFORT A. : *Op. cit. supra* n° 32, tome II, p. 366.
- ³⁵ DELAHACHE G. : *L'exode. De Bischwiller à Elbeuf, Phalsbourg, Mulhouse, Belfort, Metz, Alsaciens d'Algérie*, Paris, Lib. Hachette et Cie. 1914. p. 250.
- ³⁶ WAHL A. : *Op. cit., supra* n° 33.
- ³⁷ ISEL P. : « Rouffach », *L'Algérieniste*, n° 147, sept. 2014, p. 87-99.
- ³⁸ GUYNEMER M. : *Situation des Alsaciens-Lorrains en Algérie*. Mars 1873. Paris, Impr. centr. des chemins de fer. A. Chaix et Cie. 1873
- ³⁹ L'État se chargeait des grands travaux publics. La Société faisait construire les maisons, achetait les instruments de travail et de culture, les bestiaux et tout le matériel nécessaire. Elle exigeait que les colons soient mariés et qu'ils s'engagent pour une durée de 9 ans à cultiver leur terre et à rembourser les avances de la Société. À terme, ils devenaient propriétaires définitifs. Elle les accueillait à Alger lors de leur débarquement, les transportait jusqu'à leur destination où ils trouvaient une maison prête. Par la suite la Société exigea en garantie des futurs colons, avant toute installation, une somme de 2 000 fr. qui leur serait rendue par fraction au fur et à mesure de leurs besoins. (*Revue alsacienne*, 1er janvier 1887, p. 138).
- ⁴⁰ GUYNEMER M. : *Op. cit., supra* n° 38, p. 23.
- ⁴¹ *Le Petit Journal*, n° 3361, 10 mars 1872, p. 3.
- ⁴² MAUPASSANT G. : *Au soleil*, Paris, libr. Paul Ollendorff, 1902, p 34-36.
- ⁴³ WAHL A. citant L. CHEVALIER : *L'émigration française au XIX^e siècle*, 1947, tome 1, p. 167.
- ⁴⁴ PERVILLÉ G. : « L'Alsace et l'Algérie : de la réalité au mythe », *Bull. de l'Association, mémoire du mouvement social*, 2003, n°4, p. 5-7.
- ⁴⁵ Archives familiales.
- ⁴⁶ PERVILLÉ G. : *Op. cit., supra* n° 44.
- ⁴⁷ NAEGELEN M.E. : *Mission en Algérie*, Flammarion, 1962, p. 315.
- ⁴⁸ PERVILLÉ G. : *Op. cit., supra* n° 443.
- ⁴⁹ ABBAS F. : *La nuit coloniale*, éd. ANEP, 2001, p. 190.
- ⁵⁰ MANDOUZE A. : *Mémoire d'Outre siècle* 1, 2014, Viviane Hamy, p. 400.
- ⁵¹ DEMONTÈS V. : *Le peuple algérien. Essais de démographie algérienne*, Imprimerie algérienne, Alger 1906. 619 p., p. 189-240.
- ⁵² MANDEVILLE G. et DEMONTÈS V. : « Études de démographie algérienne. Les populations européennes. Leur accroissement, leur densité et leurs origines », *Revue des Questions diplomatiques et coloniales*, Paris, t. 10, 15 août 1900, p. 193-211.

- ⁵³ Expression réservée aux seuls Européens, majoritairement français, installés en Algérie, de 1830 à l'Indépendance. Aucune explication définitive n'existe à l'heure actuelle sur l'origine de cette dénomination.
- ⁵⁴ Voir l'interview de Gaston Defferre, maire de Marseille : « Que les pieds-noirs aillent se réadapter ailleurs », in Paris-Presse l'Intransigeant 'Dernière Heure' du jeudi 26 juillet 1962.
- ⁵⁵ Un recensement de 1954 (Statistique générale de l'Algérie) faisait état, sur un total d'une population non musulmane active de 354 500 individus, de 15,8% d'employés, de 26,2% d'ouvriers, 4,9% de domestiques, de 4% de chômeurs, contre 5,2% de chefs d'exploitation agricole, 15,9% de cadres et maîtrise, 5,2% de professions libérales et d'industriels, 8,5% de commerçants et 5,5% de petits patrons (J. Breil, « Le problème démographique des départements algériens », *Documents nord-africains*, n° 356, 4 juill.1959).
- ⁵⁶ BERTRAND L. : *Le sang des races*, C.F.E.D. Robert Lafont, Tchou ed., 1978, p. 301.